

SIGLE : SYSTEME D'INFORMATION SUR LA LITTERATURE GRISE EUROPEENNE

L'ACCES aux documents, sous ses différentes formes : communication pour consultation - prêt - fourniture de copie, a toujours été la mission principale des bibliothèques. Cependant, le développement des systèmes de recherche de références bibliographiques, par les méthodes informatiques, a paradoxalement conduit les autorités responsables en France de l'information scientifique et technique à négliger cette opération fondamentale de la transmission de l'information qu'est la fourniture du document primaire. Depuis 1978, une réaction s'est produite, en particulier au niveau des organisations internationales, et l'attention des pouvoirs publics a été attirée sur l'importance de cette question. En France même, les organisations professionnelles ont organisé deux journées d'étude sur l'accès aux documents primaires, en 1980 et 1981 (1). Cependant, les études faites sur ce sujet en Europe ont porté essentiellement sur les documents traditionnels des bibliothèques, c'est-à-dire les ouvrages et les périodiques. Seules, quelques rares bibliothèques, dépendant en général de grands organismes chargés de missions importantes : énergie, espace, environnement, défense, ... avaient rassemblé des fonds importants d'autres documents : rapports, normes, brevets, plans, ... La Division du prêt de la Bibliothèque britannique fut une des rares bibliothèques à vocation nationale à reconnaître l'importance de ces documents « non-conventionnels » et à créer une section des rapports. En décembre 1978, cette bibliothèque et la Direction générale « Information scientifique et technique et gestion de l'information » de la Commission des Communautés européennes organisèrent à York un séminaire sur la littérature non-conventionnelle, ou « littérature grise » (2). Les participants à cette réunion, tous des ressortissants des pays membres des Communautés européennes, étaient des producteurs de littérature grise, des bibliothécaires et des documentalistes (2 bis). A la suite des travaux effectués lors de ce séminaire, des recommandations ont été faites, portant sur les points suivants :

1. préparation de directives sur la présentation des documents ;
 2. identification des documents par un code, permettant de repérer ces documents de manière unique ;
 3. désignation, pour chaque pays, d'une autorité responsable du recensement, du catalogage, du classement par matières et de la fourniture des documents ;
 4. lancement d'un programme d'éducation des producteurs de littérature grise, en vue de faire appliquer les directives permettant de réaliser les objectifs contenus dans la recommandation 3.
- Lors de la réunion d'York, les participants ont également envisagé la création de bases de données nationales, ou d'une base de données européenne, sur la littérature grise, permettant l'interrogation en-ligne sur EURONET, et l'édition de bulletins imprimés, distincts des bibliographies nationales.

La Commission des Communautés européennes espérait que la recommandation 3 serait très vite prise en considération par les responsables, au niveau national, de l'information scientifique et technique, et que serait donc désignée, dans chaque pays membre de la Communauté, une autorité responsable de la collecte, du traitement, de l'archivage et de la fourniture de la littérature grise produite sur le territoire national. Cela ne fut pas le cas. C'est pourquoi la Commission adopta une attitude pragmatique, qui la conduisit à appuyer, au début de l'année 1980, une proposition française en vue de mettre en place immédiatement un système européen de repérage et de fourniture de littérature grise, qui serait basé initialement sur quelques centres de documentation européens possédant des fonds importants de rapports et acceptant de participer au projet. On supposait que le système serait étendu progressivement dans chaque pays, au niveau national, par association d'autres centres de documentation. Pendant la phase initiale de mise au point, fixée à deux ans

(1981-1982), le système SIGLE (Système d'information sur la littérature grise européenne) fonctionnerait sur une base expérimentale et disposerait d'une aide financière des Communautés. L'année 1980 a été consacrée à la mise au point d'un accord technique permettant de fournir une base juridique au système. Cet accord technique était signé à la fin de 1980 par les organismes suivants : Association laboratoire belge des industries électroniques/Bibliothèques sciences exactes de l'Université catholique de Louvain (Belgique) ; Fachinformationszentrum Energie, Physic, Mathematik GmbH/ Universitätsbibliothek Hannover und Technische Informationsbibliothek (R.F.A.) ; CEA Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay, Service de Documentation (France) ; British Library Lending Division (G.B.) ; National Board for Science and Technology (Irlande). L'accord technique définit les objectifs poursuivis par le système SIGLE, le partage des charges financières et des revenus entre les centres participants, les conditions d'adhésion des nouveaux membres, la durée du contrat et les conditions de son renouvellement, les droits et les obligations de toutes les parties contractantes. L'accord technique définit également la composition, les devoirs et les compétences d'un Comité du SIGLE, chargé de gérer le système, et désigne le Service de documentation du CEN Saclay comme Centre technique de traitement.

Le système SIGLE est basé sur la coopération et garantit des droits identiques aux participants. Il a pour but essentiel de faire connaître la littérature grise européenne et d'en garantir l'accès. Chaque participant s'engage donc à rassembler la littérature grise produite sur le territoire national, à remplir pour chaque document le bordereau SIGLE conformément aux règles communes de catalogage et de codification arrêtées par le Comité du SIGLE et à saisir les données correspondantes sur des bandes magnétiques conformément au format défini par le Comité SIGLE. Les bandes magnétiques des entrées sont envoyées mensuellement au Centre technique de traitement qui les cumule et produit la bande magnétique maîtresse de sortie, qui est dupliquée et envoyée à tous les participants, qui ont le droit d'exploiter librement les produits de sortie de SIGLE dans les pays membres des Communautés (à condition évidemment que le participant à SIGLE soit lui-même situé dans un pays membre).

La première tâche du Comité du SIGLE a donc été de rédiger un manuel donnant les règles de catalogage, la liste des catégories matières et les formats des bandes magnétiques. La première édition du manuel SIGLE, mise au point en 1980, a été publiée au début de 1981, en 3 parties (3) (4) (5) et en deux versions, française et anglaise.

La partie 1 du manuel, comportant les règles de catalogage, est en fait une adaptation à la littérature grise des règles de catalogage du système INIS (Système international de documentation nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne), qui produit une base de données comportant près de 20 % de littérature grise. Ces règles de catalogage sont très proches de celles qui avaient été éditées par le COSATI américain (Committee on Scientific and Technical Information) en octobre 1966 (6) (une version révisée est parue en mars 1978) (7). Ces règles sont évidemment beaucoup plus simples que les spécifications du format MARC pour les rapports techniques (8).

La partie 2 du manuel donne la liste des catégories matières permettant de classer les rapports ; une deuxième édition complétée et révisée est parue en mars 1983 (9). Cette classification SIGLE ne présente pas de caractère d'originalité : il s'agit en fait d'une adaptation de la liste des catégories matières établie en 1964 par le COSATI américain pour classer les rapports scientifiques et techniques des Etats-Unis (10). Cette classification américaine a semblé constituer une bonne base pour établir la liste des catégories matières de SIGLE,

car elle avait été conçue pour classer des rapports et couvrait tous les domaines, y compris les sciences militaires et les sciences humaines ; de plus, elle était entièrement compatible avec le thésaurus des termes scientifiques et techniques « TEST » publié en 1967 par l'Engineers Joint Council (11), puisque chacun des 18 000 descripteurs de ce thésaurus était rattaché à une (ou plusieurs) sous-rubrique(s) de la classification du COSATI.

Cependant, en ce qui concerne les sciences exactes et les techniques, certaines parties de la classification avaient vieilli : elles ont donc été profondément remaniées, en particulier dans les domaines de la physique, de l'électronique, de l'informatique, de l'environnement et de l'énergie ; pour réviser ces différents chapitres, on s'est largement inspiré de classifications plus récentes (12) (13) (14). La classification SIGLE, pour les sciences exactes et les techniques, comporte désormais 18 rubriques principales et 178 sous-rubriques. En ce qui concerne les sciences humaines, le chapitre a été complètement refait et comporte aujourd'hui 23 sous-rubriques.

La troisième partie du manuel décrit le jeu de caractères autorisé, les codes de ces caractères et les formats des bandes magnétiques, qui sont pratiquement identiques à ceux qui sont utilisés dans le système INIS (15) (16) et donc conformes aux normes ISO-646 et ISO-2709.

Le manuel SIGLE fut diffusé aux membres participants de SIGLE au début de 1981 et les deux premières années de fonctionnement ont été consacrées au rodage du système, sur une base purement expérimentale. En particulier, on n'a pas cherché à assurer une collecte homogène et exhaustive dans les différents pays participants. Un certain nombre de directives générales ont cependant été données pour assurer un développement cohérent du système. En ce qui concerne les domaines traités, les sciences humaines ont été en principe exclues pendant les premières années. En ce qui concerne les catégories de documents, et bien qu'aucune étude complète de la littérature grise n'ait été faite jusqu'à présent, il a été nécessaire de définir les catégories de documents retenus pour SIGLE. Tout d'abord, on a considéré qu'étaient exclues de la littérature grise les trois catégories suivantes : 1. les documents confidentiels ; 2. les documents produits et vendus par des organismes nationaux officiels, c'est-à-dire les brevets et les normes ; 3. les pré-publications. Par contre, il a été nécessaire de faire un choix parmi les catégories de documents suivantes, qui peuvent être considérées a priori comme appartenant à la littérature grise, dans l'acception la plus générale du terme : 1. rapports périodiques (rapports d'activité, rapports sur l'état d'avancement des travaux, bilans annuels, ...) ; 2. rapports de fin de contrat ; 3. rapports de laboratoires (en dehors de toute activité contractuelle) ; 4. comptes rendus de mesures et d'essais ; 5. communications aux congrès ; 6. exposés et conférences ; 7. cours ; 8. thèses et autres écrits académiques ; 9. plans et dessins industriels ; 10. notices d'appareillage et autres documents technico-commerciaux ; 11. documents technico-juridiques (rapports de sûreté, etc.) ; 12. traductions ; 13. plaquettes publicitaires. Dans la première phase de SIGLE, il a été décidé de se limiter en principe aux catégories 1, 2, 3 et 5, c'est-à-dire aux rapports et aux communications aux congrès ; dans la seconde phase (1983-1984), il est envisagé d'ajouter les thèses. Compte tenu de ces limitations, 20 000 notices ont été introduites dans SIGLE pendant les deux premières années par les cinq pays participants : RFA, GB, France, Belgique, Irlande. Ces chiffres ne donnent pas une idée exacte du nombre de rapports produits dans les pays de la Communauté, dans les domaines des sciences et techniques : d'une part, la collecte a été faite de manière incomplète par certains participants (en particulier, la contribution française correspond à moins de 20 % des rapports non-confidentiels émis) ; d'autre part, plusieurs pays des Communautés, à savoir le Danemark, les Pays-Bas, l'Italie, le Luxembourg, n'ont pas signé l'accord technique, ne siègent au Comité du SIGLE qu'à titre d'observateur et n'ont pratiquement pas envoyé de contributions à la base de données. On peut espérer que cette situation s'améliorera pendant la deuxième phase de SIGLE (1983-1984). Il faut noter à ce propos que l'accord technique permet l'adhésion de pays européens non-membres des Communautés et même de pays non-européens.

Pendant la première phase de SIGLE, le Comité a consacré tous ses efforts à la mise au point du système et à sa promotion. Pendant la deuxième phase, les produits de sortie devraient être mis à la disposition du public. Dès 1983, la base SIGLE sera interrogeable sur le serveur allemand « INKA ONLINE SERVICE » à Karlsruhe (ultérieurement, il est possible que d'autres serveurs européens mettent la base

SIGLE à la disposition des utilisateurs). De plus, il est envisagé d'éditer un bulletin bibliographique ; jusqu'à présent, une telle publication n'a pas été réalisée, car elle ferait double emploi avec trois publications nationales existantes : « Congrès-rapports-thèses » (Bulletin signalétique 401) du CNRS ; « Forschungsberichte aus Technik und Naturwissenschaften » de Physik Verlag, et « British reports, translations and theses » de la BLD. Enfin un système de commande des documents, basé sur le réseau des centres participants, devrait être rapidement mis au point.

Le problème principal reste celui de la participation, au sein de chaque pays, de tous les producteurs de littérature grise. Il ne sera pas résolu tant que les autorités nationales responsables de la diffusion de l'information scientifique et technique ne définiront pas une politique et ne feront pas appliquer des règles ayant pour but d'assurer à la communauté scientifique l'accès à l'information non-confidentielle, au moins dans les cas où les études et recherches ont été financées, directement ou indirectement, par les états.

Jean lung

Notes

(1) ADBS : L'accès aux documents primaires. La Documentation Française, Paris 1981.

(2) GIBB (J.-M.) PHILLIPS (E.) : Un meilleur sort pour la littérature « grise » ou non-conventionnelle. Bull. Bibl. France, 24 (1979), n° 7, pp. 349-353.

(2 bis) Les participants français étaient J.-H. d'Olier (CDST, CNRS, Paris), R. Grzecz-Kowics (Commission de coordination de la documentation administrative, Paris), R. Larue (Service de documentation, CEN-Saclay), F. Poincaré (CETIM, Senlis).

(3) Manuel SIGLE. Partie 1 : Règles de catalogage. Centre de traitement technique SIGLE, CEA CEN-Saclay, mars 1981.

(4) Manuel SIGLE. Partie 2 : Liste des catégories-matières. Centre de traitement technique SIGLE, CEA CEN-Saclay, mars 1981.

(5) Manuel SIGLE. Partie 3 : Format des bandes magnétiques. Centre de traitement technique SIGLE, CEA CEN-Saclay, mars 1981.

(6) Standard for descriptive cataloging of government scientific and technical reports. Revision number 1. Committee on Scientific and Technical Information (COSATI), Washington, D.C., October 1966. Rapport PB-173314.

(7) Guidelines for descriptive cataloging of reports. A revision of COSATI standard for descriptive cataloging of government scientific and technical reports. Committee on Information Hang-ups, Working Group on Updating COSATI, Washington, D.C., March 1978. Rapport PB-277951.

(8) Summary of MARC format specifications for technical reports. Preliminary edition. Library of Congress, Washington, D.C., October 1980.

(9) SIGLE Manual. Part 2 : Subject Category List. Second Edition. SIGLE Technical Processing Center, CEA CEN-Saclay, February 1983 (Version française en préparation).

(10) COSATI Subject Category List. First Edition. Federal Council for Science and Technology, December 1964. Rapport AD-612200.

(11) Thesaurus of Engineering and Scientific Terms. First Edition. Engineers Joint Council, December 1967, New York.

(12) International Classification for Physics. ICSU-AB, 1975, Paris.

(13) Energy Information Data Base : Energy Categories. US Department of Energy Technical Information Center, Oak Ridge, March 1980. Rapport DOE/TIC-4584-R4.

(14) Guide to the NTIS Subject Classification. NTIS, Springfield, January 1981.

(15) INIS character set representation and coding rules. Agence Internationale de l'Energie Atomique, Vienne, décembre 1982. Rapport IAEA-INIS-7 (Rev.2).

(16) INIS magnetic tape specification and record format. Agence Internationale pour l'Energie Atomique, Vienne, juillet 1980. Rapport IAEA-INIS-9 (Rev.3).